|  |  |
| --- | --- |
|  | **MISSION ACADEMIQUE DE L’EDUCATIONAU DEVELOPPEMENT DURABLE (EDD)**Proposition d’une lettre de mission |

Madame/Monsieur [Prénom]
[Nom]
Directeur(rice)/Principal(e)/Proviseur(e)
de l’école/du collège/lycée [nom]
à [ville]
à
Madame/Monsieur [Prénom]
[Nom]
[Fonction]

LOGO ETABLISSEMENT

**Objet : Lettre de mission référent EDD**
Référence : Renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030
NOR : MENE2025449C - Circulaire du 24-9-2020

Il est confié à Nom prénom , professeur (statut) ou CPE ou autre, une mission particulière comme référent Education au Développement Durable de l’école/ collège/lycée « nom de l’établissement » en adéquation avec le contrat d’Objectifs et/ou le projet d’établissement

Depuis 2004, l'éducation nationale a construit et enrichi progressivement son projet d'éducation au développement durable (EDD). Il s'est déployé en quatre phases successives de généralisation à partir des quatre piliers de l'EDD - social, culturel, économique et environnemental. Il prend appui aujourd’hui également sur la feuille de route de l’Agenda 2030 et vise à la mise en œuvre des 17 ODD (objectifs de développement durable).

L'objectif fondamental de l'EDD est de fournir une boussole aux élèves, qui leur permette d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.

Le titulaire de cette mission s’engage à (choisir si nécessaire parmi la liste) :

* Sensibiliser la communauté éducative aux enjeux du DD et aux 17 ODD - assurer la diffusion de l'information liée à l'EDD auprès de la communauté éducative et valoriser les actions EDD engagés
* Contribuer à l’élection des éco-délégués, puis former et accompagner ceux-ci, en lien avec les autres acteurs concernés dans l’école/établissement
* Accompagner les porteurs de projet d’éducation au développement durable de l’établissement de façon à assurer la cohérence de ces projets pour les élèves et pour l’établissement/école
* Impulser une dynamique EDD avec d’autres établissements scolaires du territoire (en lien avec un éventuel label de territoire)
* Animer le comité de pilotage EDD de l’école/établissement et contribuer au CESCE
* Avoir des temps d’échanges avec les autres référents de l’établissement
* Engager son établissement dans une démarche globale E3D/ progresser dans la démarche globale E3D, et accompagner l’établissement dans sa demande de labellisation E3D
* Encourager, faciliter les démarches partenariales et représenter l’école/établissement dans le cadre des projets partenariaux.
* Transmettre au chargé de mission départemental EDD, une information sur les actions et les projets EDD qui sont conduits dans l’établissement
* Participer aux échanges avec la mission académique EDD qui anime le réseau des référents EDD, faire connaitre à la mission académique EDD les actions remarquables menées
* Le titulaire de cette mission peut faire appel au soutien technique :
* du chargé de mission EDD départemental *(mettre contact)*
* de la mission académique EDD : ce.ipr@ac-creteil.fr
* L’intéressé établira un rapport annuel, en fin d'année scolaire, comportant des éléments qualitatifs et quantitatifs en fonction des objectifs définis ci-dessus, du contrat d'objectifs ou du projet d’école ou du projet d'établissement.
* L’intéressé percevra pour l'ensemble de sa mission une indemnité de mission particulière de… (voir selon l’établissement)
* Cette mission est confiée au titre de l'année scolaire 20XX-20XX. Elle est soumise à l’exercice effectif de la mission confiée. En cas de renouvellement, une nouvelle lettre de mission est établie.

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à : | Le directeur/principal/proviseur : |